

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 507 expulsant un Ethiopien du territoire. .

n° 507

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 mai 1948

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1948

Date du numéro
31 août 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Cote française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 2 février 1935 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par l'arrêté du 9 avril 1935: Sur proposition du chef de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

expulsé du territoire de la Côte française des Somalis et dépendances: Abdourahman Ahmed, Ethiopien, né vers 1931, à Harrar (Ethiopie), fils de Ahmed Abdoukader et de Siti bint Youssouf, célibataire aide-chauffeur, se trouvant en Côte française des Somalis en situation irrégulière, Art. 2. —Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.H SIRIEX.